



Qui sommes-nous ? But de la Fondation

La Fondation vise à promouvoir la diversité culturelle en transmettant et en diffusant l'éducation et le savoir dans la société au travers de Passeports Musées Suisse. La mise en place du Passeport Musées Suisse est destinée à rendre les visites des musées plus avantageuses et à en augmenter la fréquentation.

Les organes de la Fondation sont les suivants : le Conseil de la Fondation, l'Administration, l'organe de révision

Le Passeport Musées a actuellement (au 01/01/2024) signé des contrats de partenariat avec plus de 500 musées.

Lignes directrices pour un partenariat avec la Fondation Passeport Musées Suisse

Les lignes directrices sont basées sur les critères d'admission de l'Association des Musées Suisse AMS. Pour être admis au Passeport Musées Suisses, il faut que votre musée est déjà membre de l'AMS www.museums.ch.

Les musées de tous types, les châteaux et les monastères de Suisse et du Lichtenstein, qu'ils soient publics ou privés, peuvent être partenaires de la Fondation, à condition de remplir les conditions suivantes :

- Collections gérées professionnellement et d'une valeur culturelle raisonnable.
- Expositions personnelles d'une importance raisonnable, accessibles et adaptées au public.
- Pérennité garantie, en particulier du point de vue juridique, financier et de la gestion du personnel.
- Ouverture au public au minimum une fois par semaine
- Pas de musée d'entreprise

Frais d'adhésion

Pour être membre des Passeports Musées Suisse, vous devez régler une cotisation ponctuelle, non remboursable de 1 000 CHF.

Réserves

La Fondation Passeport Musées Suisse se réserve le droit de limiter ou d'annuler un partenariat pour considérations et raisons financières. Elle détermine et donne son accord définitif sur l'admission d'un nouveau musée-membre.